REGLEMENT INTERIEUR

Association adrénaline
Espace Roger Rivière
rue louis pasteur
42320 la grand croix

L'association se compose de membres actifs. Sont membres actifs ceux qui adhèrent aux présents statuts, qui sont à jour de leur cotisation annuelle et qui participent régulièrement aux activités de l'association.

Article 1 :

Tous les participants aux activités, entraînements et sorties programmées au calendrier, doivent être obligatoirement adhérents de l'association. Les enfants doivent être capables, de par leur âge, de participer aux différentes activités sportives. Ils doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte. Il n'y a pas d'encadrement par les membres de l'association. Pour participer aux activités en salle, une tenue de sport adaptée est obligatoire (pas de fermeture éclair, chaussures propres spécifiques pour la salle…).

Le téléphone portable doit rester au vestiaire.

Article 2 :

Lors des entraînements, toute personne de moins de 16 ans doit être accompagnée d'un de ses parents, qui en est le responsable. Pour les sorties extérieures, les mineurs (-18 ans) non accompagnés d'un parent ne seront pas acceptés.

Article 3 :

Pour l'Escalade (en salle ou à l'extérieur), il est précisé que :

- L'adhérent avec du matériel de l'association : sera couvert par l'assurance de l'association
- L'adhérent avec son matériel personnel respectant la durée de vie préconisée par les fabricants : sera couvert par l'assurance de l'association
- Toute personne pratiquant une activité avec du matériel personnel ne respectant pas la durée de vie, ne sera pas couverte par l'assurance de l'association.

Article 4 :

Les activités telles que :

- Grand trampoline : il n'est utilisable qu'au cours d'activités programmées. Autorisé pour les enfants jusqu'à 16 ans uniquement sous la responsabilité et la surveillance du ou des parents présents. Un seul enfant à la fois sur le trampoline par mesure de sécurité. Interdit aux adultes. Le port des chaussures ainsi que du baudrier est interdit lors de l'activité.
- Petit trampoline n'est pas en accès libre mais il n'est utilisable qu'au cours d'activités programmées.
- Escalade : Les enfants sont sous la responsabilité de leur parent, connaissant les principes de l'escalade avec le matériel adéquat, en respectant les règles d'assurage en vigueur. Toute personne non participante à l'activité, ne doit pas être présente dans la zone d'escalade ou perturber le fonctionnement de l'escalade. De plus, le matériel emprunté doit être rangé correctement dans les bidons de rangement.
- Roller : les pratiquants doivent impérativement être équipés correctement (casques, coudières, genouillères, protège poignets).
- Utilisation des modules en mousse : ces modules sont mis à disposition par la mairie mais ils sont fragiles et doivent être utilisés avec le plus grand soin. **Ils sont réservés aux enfants de moins de 12 ans dans le cadre d'une activité non programmée.** Ils doivent être utilisés pour l'usage prévu (ne pas monter sur les ponts et tunnel en mousse). Ne pas monter sur les tapis rangés le long du mur. Les modules en mousse utilisés par les enfants doivent impérativement être rangés à la place qui leur est attribuée (photos sur le mur) sous contrôle des parents.

A noter, le port du baudrier n'est pas autorisé sur les activités autres que l'activité escalade.

Article 5

Lors des entraînements, le matériel ne peut être sorti, ni rangé sans l'accord des responsables d'activités et doit être impérativement rangé après l'activité. Le responsable d'activité est garant de la bonne marche de celle-ci (code de bonne conduite, respect des règles de jeux).Les modules et accessoires de jeux (cerceaux, ballons, cônes...) sont la propriété du Service des Sports, de ce fait, leur utilisation fera l'objet d'une activité programmée et réalisée par les parents.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Fait à **le**

Signature de l'adhérent suivi de la mention « lu et approuvé »

Parents **Enfants**

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Nom :.....

Prénom(s) du ou des adulte(s) :.....

Prénom(s) du ou des enfant(s) :.....

☐ Donnons notre accord pour être filmé(es)/photographié(es) dans le cadre des activités de l'association.
A cet effet, nous autorisons l'association ADRENALINE à utiliser, exploiter, diffuser ces images pour des usages internes (affichage, mail aux adhérents) ou difffusion sur le site internet de l'association (https://c9h13no3.jimdo.com/).

☐ Ne donnons pas notre accord pour être filmé(es)/photographié(es) dans le cadre des activités de l'association.
A cet effet, nous n'autorisons pas l'association ADRENALINE à utiliser, exploiter, diffuser ces images pour des usages internes (affichage, mail aux adhérents) ou difffusion sur le site internet de l'association (https://c9h13no3.jimdo.com/).

A ……, le ……..